



Pôle Solidarité Familles

DEMANDE DE SECOURS EXCEPTIONNEL

Accueil individualisé

❶ Pour être reçu(e) en accueil individualisé en vue de déposer une demande de Secours Exceptionnel, vous pouvez :

- **soit vous présenter au CCAS entre 8h30 et 10h00** lors des permanences d'accueil individualisé
- **soit prendre rendez-vous en ligne** sur le site www.nimes.fr
(Rubrique *Démarches* > *Seniors-Handicap-Solidarité* > *Solidarité* > *Secours financiers exceptionnels* > *Prendre rendez-vous*)

➔ Pour ce premier accueil, veuillez-vous munir des documents originaux indiqués ci-dessous, en fonction de votre situation.

❷ Après évaluation, un rendez-vous pourra vous être fixé pour la constitution de votre dossier de demande. Seuls les dossiers complets pourront être présentés en commission du CCAS.

Etat civil des personnes vivant au foyer	<ul style="list-style-type: none"> - Carte d'identité ou - Titre de séjour ou récépissé de demande - Livret de famille - Jugement de divorce, le cas échéant - Justificatifs de scolarité ou de situation des enfants de 16 ans et plus : formation, apprentissage, bourses d'études... - Attestation d'hébergement, le cas échéant
Ressources des personnes vivant au foyer	<ul style="list-style-type: none"> - 3 derniers bulletins de salaire de tous les membres du foyer et contrat(s) de travail - Justificatifs d'activité et de revenus pour les travailleurs indépendants - Attestation de la CAF <u>du mois en cours</u> - Justificatifs de Sécurité Sociale : indemnités journalières / invalidité / accident du travail - Avis de situation Pôle Emploi et/ou dernier avis de paiement de tous les membres du foyer - Dernier avis de paiement des retraites : principale et complémentaires (justificatifs des versements mensuels, trimestriels et annuels) - Justificatif des pensions alimentaires reçues
Charges des personnes vivant au foyer	<ul style="list-style-type: none"> - Dernière quittance de loyer et contrat de location - Justificatif de remboursement du prêt immobilier le cas échéant - Justificatif d'un an de résidence sur la commune de Nîmes - Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu - Dernier avis d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, le cas échéant <div style="display: flex; align-items: center; margin-top: 10px;"> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatifs des prélèvements - Ensemble des factures à régler ou réglées récemment - Justificatifs des autres charges et dettes <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">}</div> <p>Electricité, gaz, eau, assurance(s), mutuelle, téléphone, crédits, frais de scolarité, cantine...</p> </div>
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Justificatifs des aides accordées au cours des 12 derniers mois (par le Conseil Départemental, le Fonds Solidarité Logement, les associations ou tout autre organisme)

ⓐ Si besoin, vous pouvez accéder à vos espaces personnels (CAF, Pôle Emploi, EDF, etc...) et imprimer une attestation ou une facture depuis l'Espace Public Numérique du CCAS (service gratuit après inscription).